

Responsable :

M. Gilbert Tharin
Tél. 024 445 42 17

Municipale :
















Mme Lorna Harvey
Tél. 078 913 00 51









MEMENTO DES DECHETS

DIRECTIVE MUNICIPALE

COMMUNE DE SUSCEVAZ

**DOCUMENT A CONSERVER !**

Déchets	Remarques	Collectes
Urbains incinérables 	Déchets incinérables (non recyclables) pouvant entrer dans un sac poubelle (emballage lessive, papier souillé, briques de boissons, plastiques, ...). Concernant les couches jetables, Frs 100.- par année seront crédités sur la carte de la famille concernée (enfants jusqu'à l'âge de 36 mois au pro rata temporis et autres personnes au bénéfice d'une attestation médicale portant sur les troubles de l'incontinence). Coût au kilo : 50 cts. Carte rechargeable au bureau communal. Taxe forfaitaire Frs 50.- par personne dès le 1 ^{er} janvier de l'année des 19 ans.	Benne compactante <i>Accessible de De 7h00 à 20h00 6/7 jours - fermée le dimanche</i>
Encombrants incinérables 	Les déchets incinérables de plus de 50 cm de côté (armoires, tables, chaises, moquettes, matelas, bois imprégné, sagex, skis, ...) peuvent être déposés gratuitement 2x par année selon le calendrier annexé	Déchetterie <i>2x par année selon le calendrier annexé</i>
Compostables 	STRID effectue une collecte des biodéchets (épluchures, restes de repas crus et cuits, etc.) tous les mardis matins. Pour s'inscrire à cette collecte, veuillez contacter le bureau communal. Pour les branches et gazon, une remorque est disponible en face de la ferme de M. Hervé Décoppet, route de Treycovagnes à gauche en sortant du village.	Collecte des biodéchets porte à porte pour déchets organiques ménagers. Branches et gazon dans benne rouge à l'entrée du village côté Treycovagnes (ou composter individuellement)
Plastiques corps creux 	Bouteilles et flacons alimentaires : bouteilles de soda, eau, lait, soupe, mayonnaise, ... Flacons de produits ménagers : adoucissant, produit vaisselle, shampoing, douche ...	Déchetterie
Papier 	Journaux, enveloppes, imprimés et correspondances, magazines (sans emballage plastique), annuaires téléphoniques, en paquets ficelés. En cas de doute, mettre dans le carton	Déchetterie
Carton 	Tout le carton d'emballage : boîtes en carton, carton ondulé, enveloppes en carton, papier d'emballage. En paquets ficelés.	Déchetterie
Verre 	Trier par couleur, en cas de doute, mettre dans le verre vert	Déchetterie
PET 	Admis : bouteilles de boissons uniquement, avec logo PET Non admis : bouteilles d'huile et de vinaigre, emballages de produits cosmétiques, à déposer dans le big bag « plastiques & corps creux »	Déchetterie
Encombrants métalliques 	Tous les gros objets métalliques, sommiers, casseroles, outils, vélos, mobilier métallique. Séparer les éléments combustibles (bois, tissu, caoutchouc, ...)	Déchetterie
Aluminium Fer blanc 	Boîtes de conserve , les rincer enlever les étiquettes et les écraser Cannettes, tubes et barquettes à écraser également	Déchetterie
Capsules Nespresso 		Déchetterie
Textiles 	Textiles, vêtements et chaussures usagés, à mettre dans les sacs fournis par les entreprises spécialisées *Voir tout ménage : 2 ^{ème} quinzaine de février (TEXAID), juin (TEXTURA VD), 1 ^{ère} quinzaine de novembre (Solitex)	Collecte porte à porte*
Inertes 	Porcelaine, faïence, vitres, miroirs, briques, béton concassé, gravats, plâtre, ciment. La terre et les pierres sont à disposer à la décharge communale « Grange Décoppet », la clé est à demander à :M. Pierre-André Tharin 079 210 42 55. Prix au poids Frs 10.- / m ³	Déchetterie
Huiles 	Huiles végétales : friteuse, glycérine, salade Huiles minérales : moteur et engrenage, vidange, hydraulique, machine à coudre	Déchetterie
Appareils électriques et électroniques 	Appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.)	Dans les commerces spécialisés, chez STRID ou déchetterie
Appareils	Appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à	Dans les commerces

électroménagers		café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, etc., outils (< 70 kg), jouets, équipements électriques de sport	spécialisés, chez STRID ou déchetterie
Piles		piles, accumulateurs	Dans les commerces spécialisés, chez STRID ou à la déchetterie
Batteries		Batteries de véhicules	
Ampoules et néons		Ampoules économiques, ampoules au mercure, néons	Déchetterie
Médicaments		Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC	Dans les commerces spécialisés, chez STRID ou déchetterie
Toxiques ménagers		Peintures, solvants, spray aérosol Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC Ils doivent être neutralisés avant d'être éliminés	Dans les commerces spécialisés, chez STRID ou à la déchetterie
Pneus		CHF 5.40/pièce sans jante, CHF 10.75/pièce avec jante	Dans les commerces spécialisés ou chez STRID
Cadavres d'animaux		Ne pas enterrer les dépouilles	Clos d'équarrissage Yverdon-les-Bains 024 425 25 23

Entreprises

L'évacuation de leurs déchets se fait de façon autonome par la STRID via l'ouverture d'un compte (pour les cas ponctuels, possibilité d'obtenir un bon auprès du bureau communal - réduction de 15% sur les incinérables)

Déchets non acceptés à la déchetterie

Matériel automobile, remorques, bateaux, planches, etc... Le responsable de la déchetterie est habilité à refuser le dépôt d'un déchet non accepté.

Merci de votre collaboration !

La Municipalité



STRID à Yverdon-les-Bains est à votre disposition !
Déchetterie professionnelle
 Lu - Ve: 7h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00
 Tél : 024 424 01 11
 Fax : 024 424 01 19
 www.strid.ch